

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

PROCES-VERBAL DE LA 4^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR L'ANNEE 2021

L'an deux mille vingt et un et les 20 ; 21, 22 et 23 Décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie la 4^{eme} Session Ordinaire au titre de l'année 2021 du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari, sous la Présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président dudit Conseil.

Après obtention du quorum, vingt (20) Conseillers élus présents sur vingt (20) que compte la Commune, du SG de la Préfecture de Dogondoutchi, des deux (2) membres de droit, des agents des services techniques déconcentrés et quelques chefs de villages et tribus, Maire a ouvert les travaux le Lundi 20 Décembre 2021 à 08 h 45 mn

Etaient présents :

Membres élus

- Bandou Kaka
- Abdoul Aziz Rabo
- Zabeirou Fodi
- Oumarou Tchiwaké
- Yacoubou Moussa
- Hassana Massalatchi
- Loula Chipkaou
- Boubacar Karimoune
- Narba Amadou
- Djibrina Nalokoyo
- Boubacar Dan Makari
- Adamou Goga
- Attahirou Magagi
- Maimouna Mahamadou
- Dadi Boubacar
- Fouré Liman
- Balkissa Yaou
- Gad Marayé
- Anadou Ibro
- China Bonkano

Membres de droit

- Amadou Sabo
- Tchiousso Ousmane

Après une fatia prononcée par un participant, le Président Bandou Kaka a souhaité la chaleureuse bienvenue à tous les participants.

L'ordre du jour comportant 5 points a été présenté aux élus :

5. Adoption du procès verbal de la 3^{ème} Session Ordinaire tenue en Juillet 2021
6. Exécution budgétaire exercice 2021
7. Examen et adoption du projet de budget exercice 2022
8. Situation de la taxe municipale exercice 2022 et antérieures
9. Divers

L'ordre du jour présenté aux Conseillers n'a subi aucune modification

Ce silence a attiré l'attention du SG de la Préfecture de Dogondoutchi qui a demandé aux élus de se substituer aux textes en vigueur, de s'unir pour obtenir une meilleure cohésion dans le travail, sinon en cas de manquement, le Conseil peut être dissout.

L'Honorable Chef de Canton de l'Aréwa, lui, a félicité les chefs de villages et de tribus pour leur civisme et les a exhortés à s'aimer mutuellement et se faire confiance pour éviter d'être dans la même situation que nos frères menacés par les terroristes vivants dans la Région du Nord-Ouest du pays.

L'Honorable Chef de Groupement Peulh a de son côté appuyé l'intervention du Chef de Canton de l'Aréwa.

I Adoption du procès verbal de la 3^{ème} Session Ordinaire tenue en Juillet 2021

Après la lecture du Secrétaire de séance, ce point a été adopté à l'unanimité : 20 voix pour 0 contre et 0 abstention

II Exécution budgétaire exercice 2021

A la date du 30 Novembre 2021 le budget exercice 2021, remanié était de **131.898.691 Francs** dont, **53.571.422 Francs** avait été recouvrés, ce qui représente 32,15% d'exécution.

Quant au budget d'investissement sa prévision était de : **80.632.285 Francs** ; **22.789.559** ont été recouvrés, tous versés dans l'investissement, soit : 26,87% d'exécution.

III examen et adoption du projet de budget exercice 2022

Le Secrétaire Municipal P.I. a expliqué point par point aux participants les principales sources des recettes et les principales sources de dépenses. Certains conseillers ont posé des questions pertinentes auxquelles des réponses ont été apportées. Ainsi donc le budget exercice 2022 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Titre I** : prévision : quatre vingt douze millions deux cent dix huit mille trois

- quarante deux (92.218.342) F CFA
- Titre II : prévision : quarante-huit millions neuf cent huit mille six cent soixante quatre (48.908.604) F CFA dont 45% du budget soit : 40.598.524 et 8.310.350 (fonds de péréquation 2022)

IV situation de la taxe municipale exercice 2022 et antérieures

Cette rubrique a été présentée par le Receveur Municipal qui a fait connaître aux conseillers, village par village, année par année la situation de chacun de 2012 à ce jour.

De par son exposé on constate que certains villages ne suivent pas la meilleure conduite des autres :

- Dankassari : 2017 (1.020.600) 2019 (701432) 2021 (795.800)
- Lougou : 2016 (343.744) 2017 (932.100) 2018 (1.064.000) 2019 (1.032.500) 2020 (328.200) 2021 (817.900)

Cela a attiré l'attention de certains Conseillers qui ont posé des questions auxquelles des réponses ont été fournies.

Ainsi donc la taxe municipale 2022 s'élève à : 61.368.342 Francs dont 29.328.642 Francs d'arriérées.

IV Divers

- Certains Conseillers ont intervenu pour poser des questions relatives aux prévisions budgétaires.
- Il est prévu le recrutement d'un manœuvre au CSI de Karki à compter du 1^{er} Janvier 2022 puis à la prochaine Session du Conseil le processus de recrutement d'un Secrétaire Municipal (S.M) et d'un formateur au CFM de Dankassari.
- Le Maire Bandou Kaka a aussi informé l'assistance que la population de Lillato s'est engagée à modérer les dépenses ostentatoires lors des mariages, baptêmes et autres cérémonies. Ainsi il a attiré l'attention des Conseillers à sensibiliser les populations pour qu'elles agissent dans le même sens.

En clôturant les travaux le Jeudi 23 Décembre 2021 à 14 h 18 mn, le Président du Conseil, Bandou Kaka a remercié les Conseillers pour leurs interventions massives aux débats, a souhaité à chacun un bon retour dans son foyer et a imploré le Tout Puissant, le Miséricordieux à descendre sa grâce et la paix au Niger.

Le Rapporteur



Andi Gagari

Le Président du Conseil



Bandou Kaka